

Contrôle sanitaire des EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Auxerre, le 30 décembre 2024

MADAME, MONSIEUR LE MAIRE
MAIRIE LIGNY LE CHATEL

89144 LIGNY-LE-CHATEL

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé à la diligence de
l'Agence Régionale de la Santé dans le cadre suivant :
CONTRÔLE SANITAIRE FIXÉ PAR DÉCISION DE L'ARS

SIAEP DU MOULIN DES FEES

Prélèvement	Type	Code	Nom	Prélevé le :	mardi 10 décembre 2024 à 09h19
Unité de gestion		00133348	SIAEP DU MOULIN DES FEES	par :	ROMAIN ROUSSELET
Installation	UDI	000738	SIVU MOULIN DES FEES	Type visite :	AUD1
Point de surveillance	P	0000000738	CENTRE LIGNY	Type d'eau :	T
Localisation exacte	MAIRIE			Motif :	CONTRÔLE SANITAIRE FIXÉ PAR DÉCISION
Commune	LIGNY-LE-CHATEL				

Analyse laboratoire

Résultats

Limites de qualité		Références de qualité	
inférieure	supérieure	inférieure	supérieure

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901

Type del'analyse : R4718

Code SISE de l'analyse : 00132603

Référence laboratoire : LSE2412-19332

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure

supérieure

inférieure

supérieure

MÉTABOLITES NON PERTINENTS

Chlorothalonil R471811

0,968 µg/L

Direction de la Santé Publique
Unité Territoriale Santé
Environnement de l'Yonne

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00133348)

Présence de Chlorothalonil R471811. Cependant, cette teneur étant inférieure à la valeur sanitaire transitoire de 3 µg/l, l'eau reste consommable par l'ensemble de la population.

P/Le préfet,
L'ingénieur d'études sanitaires,



Bruno BARDOS